

Créateurs et artistes se sentent menacés

■ Menace sur les droits d'auteurs (droits dérivés), sur le statut de l'artiste, flou dans les contrats-programme.

Pendant l'opération "Bouger les lignes" initiée par la ministre de la Culture Joëlle Milquet (CDH), un objectif revenait souvent : "mettre l'artiste au centre". Aujourd'hui, à entendre la grogne qui monte dans les associations de créateurs et d'artistes, cela semble être resté un slogan. Trois craintes se manifestent.

La maison des auteurs SACD-SCAM et l'Union des artistes craignent que les 236 futurs contrats-programme qui viennent d'être arrêtés n'oublient de préciser un quota à respecter pour l'emploi artistique. Il s'agit pourtant, rappelle le délégué général de la SACD et de la Scam Frédéric Young, de l'application de dispositions obtenues pour les artistes dans le décret des arts de la scène. Une pétition adressée à la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) vient d'être lancée qui avait déjà recueilli jeudi matin 2 000 signatures. On y lit entre autres : "S'agira-t-il, dans les contrats-programme, de confirmer les priorités énoncées en faveur des artistes, ou de se contenter d'un exercice factice en la matière, sans oser 'Bouger les lignes'? Dans cette hypothèse, il suffirait de se laver les mains des réalités criantes du terrain et de renvoyer les responsabilités politiques au laisser-faire d'un secteur dispersé et sous-financé pendant une décennie?"

Kris Peeters prévoit des mesures

L'autre "front" est au niveau fédé-

ral. Kris Peeters, le ministre de l'Economie prépare différentes mesures qui concernent les artistes. Ce jeudi, plusieurs associations professionnelles (Union des artistes, Facir, Playright, Galm, De acteurs Gilde) ont dénoncé des atteintes à leurs

droits dans les textes préparés. Il semblerait que les professions libérales ne seraient plus tenues de payer la "rémunération équitable", c'est-à-dire les "droits voisins" (du droit d'auteur) pour les interprètes (acteurs, musiciens) d'une œuvre reproduite ou diffusée. Le projet Peeters annulerait aussi la base juridique pour l'octroi des droits voisins concernant les acteurs et les œuvres diffusées dans l'audiovisuel. Enfin, un autre texte, poussé par Telenet, supprimerait le droit à rémunération, garanti pourtant en 2014, aux auteurs et aux interprètes et acteurs, droit qui doit leur permettre de toucher une fraction équitable de ce qui est payé au titre de droit d'auteur et de droits voisins par les abonnés au câble.

L'Onem durcit les contrôles

Le même Kris Peeters, comme ministre de l'Emploi cette fois, est aussi sollicité pour les obstacles qui semblent revenir dans l'octroi du statut d'artiste. Il y a quelques années, l'Onem pour lutter contre des abus, mais aussi faute de directives claires du gouvernement, avait considérablement durci l'accès à ce statut, jusqu'à l'absurde. L'Onem semble de nouveau sévir. Très peu de jeunes paraissent encore pouvoir l'obtenir, et paradoxalement, le tax shelter dégraderait les conditions de travail.

Ces différents dossiers, rappellent les créateurs et artistes, devraient faire l'objet d'une vraie mobilisation des responsables publics.

Guy Duplat